

CAHIER SPECIAL DES CHARGES CIV21001-10020

Marché de services relatif à la « recherche-action ».

N°	Questions	Réponse
1	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je souhaite opter pour la retenue à la source des 5% sur les premières factures comme mentionné sur la dérogation pour le cautionnement. Faut-il faire une déclaration ou remplir un document d'engagement spécifique dans ce cas 2. Le calendrier des activités du projet n'est pas fourni dans le CSC afin de pouvoir proposer un planning prévisionnel sur la base de milestones/jalons identifiés. S'il y a des cohortes, serait-il possible de donner le nombre et les périodes indicatives où la mobilité est prévue ? 3. les 3 ateliers se déroulent en Côte d'Ivoire ou faut il aussi prévoir des ateliers en Belgique. Si oui, lesquels des 3 ateliers envisagés se passe en CIV et lesquels en Belgique (prévisionnellement)? 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Si vous êtes attributaire de ce marché, vous devrez nous signifier via un courrier, votre accord pour la retenue à la source des 5% pour le cautionnement. A cette étape actuelle, pas de disposition ou de document à transmettre. 2- Considérant le délai restant de mise en œuvre du projet, nous prévoyons d'ajuster le nombre de cohortes à 3 au lieu de 4 comme initialement prévues. A ce titre le chronogramme indicatif pour la mobilité couvre la période de Sept 2024 à Juillet 2025 et étalé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Cohorte 1: Septembre à Novembre 2024 - Cohorte 2: Janvier 2025 à Mars 2025 - Cohorte 3: Avril à juillet 2025 3- Prévisionnellement les ateliers 1 et 2 se tiennent en Côte d'Ivoire. <p>Pour le 3ème atelier, il s'agit d'un atelier bilan qui peut tout aussi se tenir en Côte d'Ivoire comme en Belgique.</p>